

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 730****15 juillet 2004****SOMMAIRE**

A la Petite Marmite, S.à r.l., Steinfert .....	35040	Empire, S.à r.l., Luxembourg .....	35039
ABM Network Investments S.A., Luxembourg ...	35018	Entreprise de Toiture Schaal Alex, S.à r.l., Bascharage .....	35004
Agrinvest Europe S.A., Luxembourg .....	35021	Euro-Bétail, S.à r.l., Weiswampach .....	35033
Allagri-Lux, G.m.b.H., Weiswampach .....	35031	Extrabold S.A., Leudelange .....	35024
Atelier Mécanique Schuler-Pütz, S.à r.l., Goe- sdorf .....	35029	Farlux S.A., Luxembourg .....	35028
Attuale Holding S.A., Luxembourg .....	35023	Fe + SA, Bettange-sur-Mess .....	35031
Banque Corluy Luxembourg S.A., Strassen .....	35038	Fe + SA, Bettange-sur-Mess .....	35031
Banque Corluy Luxembourg S.A., Strassen .....	35038	(De) Feinen Heizungsknechler, S.à r.l., Eschdorf .	35030
Banque Corluy Luxembourg S.A., Strassen .....	35038	Fiduciaire Générale de Marnach, S.à r.l., Mar- nach .....	35033
Bellagro-Lux, G.m.b.H., Weiswampach .....	35029	Financière Luxembourgeoise de Participation et Cie S.C.A., Bettange-sur-Mess .....	35003
Belvaux Holding S.A., Luxembourg .....	35034	Financière Luxembourgeoise de Participation et Cie SCA, Bettange-sur-Mess .....	35003
BNL International Investments S.A. ....	34998	Flexifund, Sicav, Luxembourg .....	35014
Bonaparte Finance S.A., Luxembourg .....	35033	Flexifund, Sicav, Luxembourg .....	35014
BS Promo S.A., Bereldange .....	35005	Fortis Japan Fonds S.A., Sicaf, Luxembourg .....	35012
Capinvest International Holding S.A., Luxem- bourg .....	35026	Fortis Japan Fonds S.A., Sicaf, Luxembourg .....	35012
Capinvest International Holding S.A., Luxem- bourg .....	35026	Fortis L FoF, Sicav, Luxembourg .....	35004
Capital International Fund, Sicav, Luxembourg ...	35011	Fortis L FoF, Sicav, Luxembourg .....	35004
Cauva S.A., Luxembourg .....	34994	GAL Finance S.A., Luxembourg .....	35034
Chez Isabel Bacano, S.à r.l., Luxembourg .....	35040	Gerlivita Participations S.A., Luxembourg .....	34996
(Les) Clubs Economiques Internationaux, A.s.b.l., Luxembourg .....	35026	Gigipi Mode, S.à r.l., Dippach .....	35017
Cockspur Holding S.A., Luxembourg .....	35034	Greenvest S.A., Moutfort .....	35003
(D')Coiffeuse, S.à r.l., Mertzig .....	35030	Inowlocki Bros. International S.A.H., Luxembourg	35028
Colfin S.A. Holding, Bettange-sur-Mess .....	34999	Inowlocki Bros. International S.A.H., Luxembourg	35028
Comet Ingeldorf S.A., Leudelange .....	34995	Kilberry S.A., Luxembourg .....	35024
Comet S.A., Leudelange .....	35018	Kimberly-Clark Luxembourg Holdings, S.à r.l., Lu- xembourg .....	35018
Compagnie Ingénierie Financière (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	34994	KoSa Canada Receivables Company, S.à r.l., Luxem- bourg .....	35000
Compagnie Ingénierie Financière (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	34994	KoSa Canada Receivables Company, S.à r.l., Luxem- bourg .....	35003
Copeco, S.à r.l., Schifflange .....	35039	Loue Air S.A., Luxembourg .....	35035
Création Immobilière S.A., Esch-sur-Alzette .....	35004	M.C.C. S.A., Luxembourg .....	34997
DALI T.E.C, DALI Talents-Events-Creation, S.à r.l., Luxembourg .....	35021	Meccarillos France S.A., Luxembourg .....	35031
Electronics for Imaging Investments, S.à r.l., Luxem- bourg .....	35013	Meccarillos France S.A., Luxembourg .....	35032
Elysée Place de Paris, S.à r.l., Luxembourg .....	35034	Meccarillos International S.A., Luxembourg .....	35015
		Meccarillos International S.A., Luxembourg .....	35016

Meccarillos Suisse S.A., Luxembourg . . . . .	35012	Orangerburger S.A.H., Luxembourg . . . . .	35030
Meccarillos Suisse S.A., Luxembourg . . . . .	35013	Parc Bettange, S.à r.l., Erpeldange/Ettelbruck . . . . .	35033
Mezzerine Holding S.A., Bettange-sur-Mess . . . . .	34999	R & H Trans, S.à r.l., Weiswampach . . . . .	35029
Mezzerine Invest S.A., Bettange-sur-Mess . . . . .	34999	Risotto Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35019
Mikra Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	35011	S.I.A., Société Internationale d'Architecture S.A., Senningerberg . . . . .	35016
Millermoeller, S.à r.l., Useldange . . . . .	35029	Scandi Trust S.A., Luxembourg . . . . .	35014
Monalisa, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35040	Skipness S.A., Luxembourg . . . . .	35039
Morsa Capital S.A., Luxembourg . . . . .	35006	Socosteel S.A., Luxembourg . . . . .	35040
MS Tuyauteries, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35034	Stirling S.A., Luxembourg . . . . .	35033
Multis S.A., Luxembourg . . . . .	35020	Tarpet Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35023
Nasyc Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35025	Transnico International (Europe) S.A. . . . .	35020
Nasyc Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35025	(The) Unilever International Pension Plan, Luxem- bourg . . . . .	35005
Nasyc Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35025	Unilever International Pension Plan, Luxembourg	35039
NPI (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35029	V.P. International Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35005
NPI (Finance), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35032	Valhalla Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	35030
Nugget International S.A., Luxembourg . . . . .	35016	Valolux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35019
Nugget International S.A., Luxembourg . . . . .	35016	Yarra Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35024
O.G.F.I. S.A., Luxembourg . . . . .	34999	Zedes Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35019
Omegalux Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	35020		
Omegalux Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	35020		
Omnibuild S.A., Holzem . . . . .	34995		

**CAUYA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 88.530.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire  
tenue à Luxembourg en date du 13 mai 2004 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRY-CE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour CAUYA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041225.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**COMPAGNIE INGENIERIE FINANCIERE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 45.031.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Signature.

(041236.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**COMPAGNIE INGENIERIE FINANCIERE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 45.031.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Signature.

(041238.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**COMET INGELDORF S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 94.428.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2004*

Les actionnaires de la société COMET INGELDORF S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, en date du 26 avril 2004, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Jean-Claude Hosch, directeur de société, demeurant à L-2320 Luxembourg, 38, boulevard de la Pétrusse, de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.
- Acceptation de la démission de M. Tom Steichen, pâtissier, demeurant à L-1465 Luxembourg, 37, rue Michel Engels, de son mandat d'administrateur de la société.
- Nomination de M. Norry Rippinger, directeur de sociétés, actuellement administrateur de la société, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg, qui accepte, comme administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée annuelle de l'année 2008.
- Nomination de M. Emile Rippinger, industriel, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg, qui accepte, comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée annuelle de l'année 2008.
- Nomination de M. Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, qui accepte, comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée annuelle de l'année 2008.

La composition du conseil d'administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2008, sera donc la suivante:

- M. Norry Rippinger, directeur de société, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg (administrateur-délégué)
- M. Emile Rippinger, administrateur de société, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg
- M. Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Leudelange, le 26 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02151. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(040817.3/503/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

**OMNIBUILD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.  
R. C. Luxembourg B 65.713.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme OMNIBUILD S.A., avec siège social à L-8279 Holzem, 26, rte de Capellen, (R.C. B n° 65.713), constituée suivant acte notarié du 29 juillet 1998, publié au Mémorial C n° 759 du 20 octobre 1998.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 20 mai 2003, publié au Mémorial C page 32.802/2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Perrard, entrepreneur de construction, demeurant à Mersch.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur René Lebeau, directeur de sociétés, demeurant à B-6769 Robelmont.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René Schmitz, ingénieur-thermicien, demeurant à Harlange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Augmentation du capital à concurrence de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-) (sans création d'actions nouvelles) par incorporation de bénéfices reportés, avec modification afférente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

*Résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-) par incorporation de bénéfices reportés au 31.12.2003 suivant bilan annexé et rapport du commissaire aux comptes.

L'assemblée décide encore de ne pas créer de nouvelles actions.

Suite à cette décision l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-), divisé en deux cents actions, sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ

Dont acte, fait et passé à Holzem, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, pré-noms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Perrard, R. Lebeau, R. Schmitz, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2004, vol. 896, fol. 90, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 12 mai 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(039913.3/207/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**GERLIVITA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.265.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société de participations financières GERLIVITA PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à Luxembourg (R.C. B n° 53.265), constituée suivant acte notarié du 14 décembre 1995, publié au Mémorial C n° 96 du 24 février 1996.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C n° 143 du 5 mars 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Georges Brimeyer, retraité, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital de 106,48 euros pour le porter de son montant actuel de 247.892,52 euros à 248.000,- euros, représentée par 248 actions de mille euros chacune, avec changement de la valeur nominale.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

*Résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de 106,48 euros pour le porter de son montant actuel de 247.892,52 euros à 248.000,- euros, représenté par deux cent quarante-huit actions de mille euros chacune, par apport en numéraire, suivant certificat bancaire en annexe, avec changement de la valeur nominale.

Suite à cette décision l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-huit mille euros (EUR 248.000,-), divisé en deux cent quarante-huit actions de mille euros chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, pré-noms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Brimeyer, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2004, vol. 896, fol. 99, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 17 mai 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(039914.3/207/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**M.C.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 84.670.

L'an deux mille quatre, le trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.C.C. S.A., ayant son siège social à L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.670, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 438 du 19 mars 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 2 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1136 du 27 juillet 2002;
- en date du 14 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1787 du 17 décembre 2002;
- en date du 26 février 2003, publié au Mémorial C numéro 418 du 17 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sylvie Maiezza, employée privée, demeurant à Amnéville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Mathieu, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social de L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 2.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2: (Alinéa 1<sup>er</sup>)**

Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq cent cinquante euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Zeimet, S. Maiezza, G. Mathieu, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 2004, vol. 526, fol. 93, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mai 2003.

J. Seckler.

(039978.3/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**BNL INTERNATIONAL INVESTMENTS, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 40.924.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 13 avril 2004 à 10.00 heures*

L'Assemblée Générale est présidée par M. Fabio Di Vincenzo qui désigne comme secrétaire M. Patrick Harion.

L'Assemblée Générale élit aux fonctions de scrutateur Mme Sandrine Aubriet.

Monsieur le Président constate qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, de sorte que la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son Ordre du Jour.

L'Assemblée Générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale prend connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après en avoir discuté, l'approuve dans son intégralité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale examine le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2003 tels que soumis par le Conseil d'Administration et, après lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, les approuve dans leur totalité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de répartir le bénéfice de la façon suivante:

Bénéfice de l'exercice .....	49.866.284,95 EUR
Report de l'année précédente .....	12.029.621,56 EUR
Réserve pour impôt s/fortune	
Imputé (exercice 1998) .....	2.478.993,12 EUR
Bénéfice disponible .....	64.374.899,63 EUR
A Dividende .....	60.000.000,00 EUR
A Report à nouveau .....	4.374.899,63 EUR
	<u>64.374.899,63 EUR</u>

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accorde pleine et entière décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions pendant la période écoulée.

*Cinquième résolution*

Le mandat des Administrateurs prenant fin à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée nomme comme nouveaux Administrateurs:

- Monsieur Rodolfo Rinaldi
- Monsieur Niccolò Pandolfini
- Monsieur Francesco Mattei
- Monsieur Egidio Pagliara
- Monsieur Fabio Di Vincenzo

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire délibérant sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée autorise le Conseil à déléguer à un de ses membres la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Membres du Conseil d'Administration les montants bruts suivants annuels:

Omissis

Toutefois, suivant la politique de BANCA NAZIONALE DEL LAVORO S.p.A., Rome, l'Assemblée Générale décide que les Membres du Conseil d'Administration, liés par un contrat de travail à BNL SpA, ne recevront pas de rémunération de la part de BNL INTERNATIONAL INVESTMENTS, étant entendu que les montants ci-dessus ne comprennent pas le remboursement des frais documentés.

*Septième résolution*

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée après signature du présent Procès-Verbal.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02418. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040624.3/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**MEZZERINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 82.167.

—  
Les comptes annuels 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03564, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Administrateur délégué*

(040934.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**MEZZERINE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 82.408.

—  
Les comptes annuels 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03568, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Administrateur délégué*

(040936.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**COLFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 17.430.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03562, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Administrateur délégué*

(040937.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**O.G.F.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 209, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 55.758.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 6 mai 2004, réf. DSO-AQ00110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(040990.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**KoSa CANADA RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Registered office: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.  
R. C. Luxembourg B 100.689.

In the year two thousand four, on the thirtieth day of the month of April.  
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

KoSa CANADA COMPANY, a company governed by the laws of Canada, with registered office at Suite 800 1959 Upper Water St. Box 997, Halifax NS B3J 2X2 and having no Trade Register number.

hereby represented by Me Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on 30 April 2004 (the «Shareholder»),

which proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée KoSa CANADA RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of April 28, 2004, not yet published in the Mé-morial and in the process of registration with the Company Register at Luxembourg. The articles of incorporation have not been amended since this date.

The Shareholder, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital by an amount of twenty-nine million two hundred fifty-seven thousand five hundred euros (EUR 29,257,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to twenty-nine million two hundred seventy thousand euros (EUR 29,270,000.-).

2 To issue two hundred ninety-two thousand five hundred seventy-five (292,575.-) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by KoSa CANADA COMPANY and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of receivables.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

5 To allot share premium in an amount of two million nine hundred twenty-seven thousand euros (EUR 2,927,000) to the legal reserve.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of twenty-nine million two hundred fifty-seven thousand five hundred euros (EUR 29,257,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to twenty-nine million two hundred seventy thousand euros (EUR 29,270,000.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolves to issue two hundred ninety-two thousand five hundred seventy-five (292,575) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon has appeared M<sup>e</sup> Laurent Schummer prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of KoSa CANADA COMPANY, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declares to subscribe two hundred ninety-two thousand five hundred seventy-five (292,575) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, with payment of a share premium in a total amount of two million nine hundred twenty-seven thousand euros (EUR 2,927,000.-), and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of the following receivables:

Customer	(\$ thousands) Balance	(euros thousands) Balance
AMCOR CANADA	\$ 23,642	20,032
DUPONT	\$ 3,797	3,217
COLLINS & AIKMAN PRODUCTS	\$ 4,266	3,615
LONZA GUANGZHOU LTD	\$ 2,212	1,874
CONSOLTEX INC	\$ 1,259	1,067
HAFNER INC	\$ 939	796
TRICOTS LIESSE 1983 INC	\$ 682	578
HO YU TEXTILE CO LTD	\$ 643	545
LES INDUSTRIES CANATEX EN	\$ 511	433
NARROFLEX WENTWORTH TEXTI	\$ 395	335

(the «Contribution»).



The Subscriber stated that the Contribution is, upon its contribution, free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company.

The Subscriber states together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber states together with the Company that the net value of the Contribution is thirty-two million one hundred eighty-four thousand five hundred euros (EUR 32,184,500.-).

Thereupon, the Shareholder resolves to accept the said subscription and payment in kind as well as to allot the two hundred ninety-two thousand five hundred seventy-five (292,575) new shares to the Subscriber.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 5. Subscribed capital. First paragraph.** The issued capital of the Company is set to twenty-nine million two hundred seventy thousand euros (EUR 29,270,000.-) divided into two hundred ninety-two thousand seven hundred (292,700) shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.»

#### *Fifth resolution*

The Shareholder resolves to allot all of the share premium in an amount of two million nine hundred twenty-seven thousand euros (EUR 2,927,000.-) to the legal reserve.

#### *Expenses*

Insofar as the Company is a securitization vehicle organized under the law of 22 March 2004 on securitization, the Company refers to article 51 of such law which limits the capital duty assessable on this contribution in kind at one thousand two hundred fifty euros (EUR 1,250.-).

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand five hundred euros (EUR 7,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

KoSa CANADA COMPANY, une société de droit canadien, établie et ayant son siège social au Suite 800 1959 Upper Water St. Box 997, Halifax NS B3J 2X2, Canada et n'ayant pas de numéro au Registre de Commerce représentée aux fins des présentes par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2004.

laquelle restera ci-annexée pour être enregistrée avec les présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée KoSA CANADA RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), suivant acte du notaire soussigné le 28 avril 2004, non encore publié, et en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'associé, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt-neuf millions deux cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 29.257.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à vingt-neuf millions deux soixante-dix mille euros (EUR 29.270.000,-).

2 Émission de deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-quinze (292.575) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par KoSa CANADA COMPANY et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en effets à recevoir.

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5 Allocation de la prime d'émission pour un montant de deux millions neuf cent vingt-sept mille euros (EUR 2.927.000,-) à la réserve légale.

6 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-neuf millions deux cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 29.257.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-neuf millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 29.270.000,-).

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'émettre deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-quinze (292.575) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution**Souscription - Paiement*

Ensuite Maître Laurent Schummer précité, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de KoSa CANADA COMPANY, précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur déclare souscrire deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-quinze (292.575) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions neuf cent vingt-sept mille euros (EUR 2.927.000,-) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en effets à recevoir:

Client	(\$ mille) Balance	(euros mille) Balance
AMCOR CANADA	\$ 23.642	20.032
DUPONT	\$ 3.797	3.217
COLLINS & AIKMAN PRODUCTS	\$ 4.266	3.615
LONZA GUANGZHOU LTD	\$ 2.212	1.874
CONSOLTEX INC	\$ 1.259	1.067
HAFNER INC	\$ 939	796
TRICOTS LIESSE 1983 INC	\$ 682	578
HO YU TEXTILE CO LTD	\$ 643	545
LES INDUSTRIES CANATEX EN	\$ 511	433
NARROFLEX WENTWORTH TEXTI	\$ 395	335

(les «Apports»).

Le Souscripteur déclare encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité des Apports.

Le Souscripteur déclare ensemble avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités relatives au transfert de la Contribution à la Société.

Le Souscripteur déclare ensemble avec la Société que la valeur nette de l'Apport est de trente-deux millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 32.184.500,-).

Ensuite, l'Associé décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement en nature et d'émettre les deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-quinze (292.575) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à vingt-neuf millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 29.270.000,-) représenté par deux cent quatre-vingt-douze mille sept cents (292.700) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'allouer toute la prime d'émission pour un montant de deux millions neuf cent vingt-sept mille euros (EUR 2.927.000,-) à la réserve légale.

*Frais*

Dans la mesure où la Société est un véhicule sécurisé selon la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, la Société renvoie à l'article 51 de cette loi qui limite l'impôt pouvant être dû sur cet apport en nature à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, vol. 143S, fol. 44, case 7. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

G. Lecuit.

(041043.3/220/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**KoSa CANADA RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 100.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

G. Lecuit.

(041045.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION ET CIE SCA,**

**Société en Commandite par Actions.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 41.706.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(040940.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION ET CIE SCA,**

**Société en Commandite par Actions.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 41.706.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 6 mai 2004*

6. Les mandats des conseillers sont reconduits pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2007.

*Conseil de surveillance*

Mme Catherine Blaton, 3, avenue des Marronniers, B-1640 Rhode St Genese

Mme Dominique Blaton, Meerlaan 161, B-3090 Overijse

M. Philippe Blaton, 117, rue de Percke B-1180 Uccle

M. John Boereboom, 13, rue Charles de Buck B-1040 Etterbeeck

7. Le mandat du commissaire aux comptes est reconduit pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2007.

*Commissaire aux comptes*

M. Thierry Dupont, associé de D.G.K.P.R. ET C°, Bovenberg, 124, B-1150 Bruxelles.

FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040943.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**GREENVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

R. C. Luxembourg B 83.193.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04000, a été déposé au greffe du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(040991.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**CREATION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 4, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 78.451.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04003, a été déposé au greffe du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(040992.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**ENTREPRISE DE TOITURE SCHAAL ALEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4942 Bascharage, 3A, rue de la Résistance.  
R. C. Luxembourg B 70.522.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04001, a été déposé au greffe du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(040993.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**FORTIS L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 63.266.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS L FoF

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

A. Alexandre / H. Corbet

(041114.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**FORTIS L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 63.266.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2004*

En date du 28 avril 2004, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Elle ratifie la décision du Conseil d'Administration du 2 janvier 2004 de procéder au versement, à partir du 20 janvier 2004, d'acomptes sur dividendes.

Elle décide de reporter à nouveau le solde des résultats de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

- Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Thomas Rostron, Jacques Bofferding, William De Vijlder, Denis Gallet, Paul Mestag et Patrick Van de Steen;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la société COMPAGNIE DE REVISION;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.  
Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS L FoF

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

A. Alexandre / H. Corbet

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041118.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**V.P. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C. Luxembourg B 40.159.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 30 avril 2004 que TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., R.C.S. n° B 94.030, et TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., R.C.S. n° B 94.029, ayant toutes deux leur siège social à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, ont été nommées administrateurs, en remplacement de M. Armin Kirchner et M. Hugo Neuman, administrateurs démissionnaires au 30 avril 2004, ayant leur adresse professionnelle à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04164. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(041006.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**THE UNILEVER INTERNATIONAL PENSION PLAN, Association d'épargne-pension.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg I 1.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2004*

- Il a été décidé d'approuver la réélection de M. Peter Milner, M. Philip Lambert, et de Mme Angela Docherty en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2004.

- Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour THE UNILEVER INTERNATIONAL PENSION PLAN

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

S. O'Brien

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04173. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(041028.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**BS PROMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.  
R. C. Luxembourg B 70.020.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2004*

En date du 11 mai 2004, les actionnaires de la société BS PROMO S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg. A l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Constatant que le mandat du commissaire aux comptes, à savoir, LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, est arrivé à échéance, il est décidé de le renouveler jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 2009.

2. Par ailleurs, il est décidé, à l'unanimité, que la société LUX-AUDIT S.A., prénommée, est également chargée, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, du contrôle des comptes pour l'exercice 2001.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03611. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(041205.3/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**MORSA CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.890.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the twelfth of May.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., R. C. Luxembourg B N° 5.524, a company with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

here represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 11, 2004.

2) ECOREAL S.A., R. C. Luxembourg B N° 38.875, a company with registered office at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

here represented by Mrs Annie Lyon, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 11, 2004.

Such proxies, after signature *ne varietur* by the mandatories and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a limited corporation (Société Anonyme) under the name of MORSA CAPITAL S.A.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the Board of Directors and to any other place by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The corporate capital is set at one million eight hundred thousand (1,800,000.-) euro (EUR) represented by one hundred eighty thousand (180,000) shares with a par value of ten (10.-) euro (EUR) each.

The authorized capital is fixed at fifteen million (15,000,000.-) euro (EUR), represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares having a par value of ten (10.-) euro (EUR) each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of May 12, 2004, in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

**Art. 4.** The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the legal requirements set forth in the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued capital is represented. They shall be re-eligible but may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting of shareholders.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

**Art. 7.** The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors.

**Art. 8.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 9.** The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 10.** The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday in the month of May at 14.30.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 11.** Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the legal provisions, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 12.** The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The appropriation and distribution of the net profits fall within its exclusive competence.

**Art. 13.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors can be authorised to distribute interim dividends.

**Art. 14.** The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

#### *Transitory provisions*

1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December 2004.

2) The first annual general meeting shall be held in 2005.

*Subscription and payment*

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

1) BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, one hundred and seventy-nine thousand nine hundred and ninety-nine shares . . . . .	179,999
2) ECOREAL S.A., prenamed, one share . . . . .	1
Total: one hundred and eighty thousand shares . . . . .	<u>180,000</u>

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of one million eight hundred thousand (1,800,000.-) euro is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

Besides the par value of the shares, the subscribers have paid in a share premium of a total amount of two hundred thousand (200,000.-) euro.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about twenty-three thousand five hundred (23,500.-) euro.

*Constitutive meeting*

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following are appointed Directors:

a) MONTEREY SERVICES S.A., R. C. Luxembourg B N° 51.100, a company with registered office at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

b) Mr Robert Hovenier, «directeur commercial», born on May 28, 1965 in Seedorf, The Netherlands, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

c) Mrs Sabine Plattner, «licenciée en économie bancaire», born on March 23, 1973 in Merano, Italy, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3) The following is appointed Auditor:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., R. C. Luxembourg B N° 34.813, a company with registered office at 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2009.

5) The Company shall have its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatories of the appearing parties, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatre, le douze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., R. C. Luxembourg B N° 5.524, une société avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 mai 2004.

2) ECOREAL S.A., R. C. Luxembourg B N° 38.875, une société avec siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ici représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 mai 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MORSA CAPITAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.



Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre endroit par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million huit cent mille (1.800.000,-) euros (EUR), représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à quinze millions (15.000.000,-) d'euros (EUR), représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 mai 2004 au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article édictées par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 8.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 12.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

**Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A., préqualifiée, cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions .....	179.999
2) ECOREAL S.A., préqualifiée, une action .....	1
Total: cent quatre-vingt mille actions .....	180.000

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant d'un million huit cent mille (1.800.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Outre la valeur nominale des actions, les souscripteurs ont payé une prime d'émission d'un montant total de deux cent mille (200.000,-) euros.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de vingt-trois mille cinq cents (23.500,-) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) MONTEREY SERVICES S.A., R. C. Luxembourg B N° 51.100, une société avec siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

b) Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, né le 28 mai 1965 à Seedorf, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

c) Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, née le 23 mars 1973 à Merano, Italie, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIARE INTERNATIONALE S.A., R. C. Luxembourg B N° 34.813, une société avec siège social au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2009.

5) Le siège de la Société est fixé au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Rozanski, A. Lyon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, vol. 21CS, fol. 21, case 9. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(041302.3/230/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

### **CAPITAL INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 8.833.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004*

L'Assemblée générale des actionnaires de CAPITAL INTERNATIONAL FUND (la «société») tenue le 27 avril 2004 a décidé:

- La décharge des administrateurs et du réviseur d'entreprises;

- La réélection de Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Hamish Forsyth, Paul G. Haaga Jr., Robert Ronus et Thierry Vandeventer en tant qu'administrateurs de la société pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en avril 2005.

- Le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL FUND

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

S. O'Brien

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041042.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

### **MIKRA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Luxembourg, 209, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 45.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03801, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour MIKRA LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(041212.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**FORTIS JAPAN FONDS S.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 56.153.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS JAPAN FONDS S.A.

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

D. Lambert / H. Corbet

(041104.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**FORTIS JAPAN FONDS S.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 56.153.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 avril 2004*

Après délibération l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

4. Le résultat de l'exercice social 2003, soit un bénéfice de EUR 2.641.245,- est reporté à nouveau. Compte tenu des pertes de l'exercice social 2002 (EUR 9.551.196,-) aucune part du bénéfice de l'exercice social 2003 n'est attribuée à la réserve légale prévue par l'article 72§2 de la loi sur les sociétés commerciales;

7. La démission, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2003 de Madame B.E.M. Minkenberg-Tetteroo de son poste d'administrateur et son remplacement par Monsieur M.M. te Riele est ratifiée;

8. Les mandats d'administrateurs de FORTIS FUNDS (NEDERLAND) N.V. représentée par Monsieur M.F.M. van Gaalen, Executive Director FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT NL HOLDING, Monsieur M.M. te Riele, Executive Director FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT NL HOLDING et Monsieur J.L. Roebroek, Chief Executive Officer FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT NL HOLDING sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2004;

9. Les mandats de membre du Conseil de Supervision de Monsieur R.A.H. van der Meer, Chairman, Monsieur B. s'Jacob et Monsieur E.A. Jens sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2004;

10. Le mandat de réviseur de la société KPMG AUDIT est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2004;

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour extrait sincère et exact

Pour FORTIS JAPAN FONDS S.A.

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

D. Lambert / H. Corbet

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041108.3/850/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**MECCARILLOS SUISSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 38.999.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MECCARILLOS SUISSE S.A., ayant son siège social à Dudelange, 80, route de Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 38.999, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 20426 de 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 15.566 (quinze mille cinq cent soixante-six) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social à 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg, avec effet rétroactif au 20 janvier 2004.
- 2.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.
- 3.- Acceptation de la démission d'un administrateur avec effet rétroactif au 31 décembre 2003 et décharge.
- 4.- Nomination d'un nouvel administrateur avec effet rétroactif au 31 décembre 2003.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer avec effet rétroactif au 20 janvier 2004, le siège social de la société de Dudelage à Luxembourg, à l'adresse suivante:

67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur René Casagrande, de sa fonction d'administrateur de la société, et ce avec effet rétroactif au 31 décembre 2003.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer, avec effet rétroactif au 31 décembre 2003, Monsieur Andreas Heinz Lindner-Müller, administrateur, né le 1<sup>er</sup> octobre 1965 à Bâle (Suisse), demeurant à CH 5736 Burg, à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur reprendra le mandat de son prédécesseur.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 45, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

J. Elvinger.

(041472.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

**MECCARILLOS SUISSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 38.999.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(041475.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

**ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 77.240.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 27 avril 2004, du rapport des Gérants de la société ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2003:

- 1- Décharge accordée aux gérants pour l'année 2003:

Joseph Roberts Cutts - A-

Fred Steven Rosenweig - A-

Georg Hollenbach - A -

Robert Jan Schol - B -

- 2- Election des nouveaux gérants pour une durée illimitée:

Joseph Roberts Cutts - A-

Fred Steven Rosenweig - A -  
Georg Hollenbach - A -  
Robert Jan Schol - B -

3- La perte qui s'élève à EUR 78.043,81 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELECTRONIC FOR IMAGING INVESTMENTS, S.à r.l.

R. J. Schol

Gérant - B -

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04119. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(041141.3/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**FLEXIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.523.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLEXIFUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

H. Corbet / A. Alexandre / D. Lambert

(041121.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**FLEXIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.523.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 avril 2004*

En date du 22 avril 2004, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- De reporter le solde des résultats de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;

- De renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Olivier Lafont, Marnix Arickx, Jacques Bofferding, William De Vijlder, Denis Gallet et Paul Mestag;

De renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société PricewaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLEXIFUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

H. Corbet / A. Alexandre / D. Lambert

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04564. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(041124.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**SCANDI TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 90.685.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2004*

Les actionnaires de la société SCANDI TRUST S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, le 10 mai 2004, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Messieurs Jean-Paul Franck, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt et de Monsieur Robert Elvinger, Expert-comptable, demeurant à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix de leur mandat d'administrateur de la société est acceptée

- Pleine et entière décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat

- La démission de la société LUX-AUDIT S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, Avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797 de son mandat de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat

- Sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2008:

Monsieur Romain Zimmer, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis

Monsieur Fernand Sassel, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis

- Les nouveaux administrateurs déclarent accepter leur mandat

- De même, est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2008:

La société à responsabilité limitée LUXREVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis

- Le nouveau commissaire aux comptes déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02162. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(041208.3/503/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

### **MECCARILLOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 35.515.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MECCARILLOS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Dudelange, 80, route de Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 35.515, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 6466 de 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 19.000 (dix-neuf mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social à 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg, avec effet rétroactif à compter du 20 janvier 2004.

2.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer avec effet rétroactif à compter du 20 janvier 2004, le siège social de la société de Dudelange à Luxembourg, à l'adresse suivante:

67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 45, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 mai 2004.

J. Elvinger.

(041445.3/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

---

**MECCARILLOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 35.515.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(041447.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

---

**S.I.A., SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1670 Senningerberg, 7, am Hueschterterboesch.  
R. C. Luxembourg B 52.229.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 avril 2004 au siège social que:  
M. Thierry Geldof a été nommé à la fonction d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle. Le mandat de M. Geldof viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2007.

Senningerberg, le 27 mai 2004

*Pour la SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE S.A.*

J.-P. Menten

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01870. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041122.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**NUGGET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 71.607.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 mai 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(041158.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**NUGGET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 71.607.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 10 mai 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Les mandats de

Madame Nathalie Carbotti Prieur

Madame Gaby Trierweiler

Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04008. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041163.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---



**GIGIPI MODE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 32, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.248.

L'an deux mille quatre, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Carmine Di Millo, commerçant, demeurant à L-4972 Dippach, 32, rue de Luxembourg,
- 2.- Madame Antonietta Pietrangelo, sans état, demeurant à L-4972 Dippach, 32, rue de Luxembourg, née le 29/04/1952 à San Martino sulla Marrucina (Italie).

Lesquels déclarent être seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée GIGIPI MODE, S.à r.l., avec siège social à Dippach,

constituée par acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C du 12 février 2000, numéro 140 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2002, publié au Mémorial C du 5 septembre 2002, numéro 1290.

Monsieur Carmine Di Millo, prénommé, déclare par la présente céder ses cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la société GIGIPI MODE, S.à r.l., prénommée, à Madame Antonietta Pietrangelo, prénommée, au prix global convenu entre parties, ce prix ayant été fixé à la valeur nominale des parts sociales, ce dont quittance.

Suite à cette cession de parts, Madame Antonietta Pietrangelo, est devenue associée unique de la société à responsabilité limitée GIGIPI MODE, S.à r.l., et en cette qualité elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique déclare que la société GIGIPI MODE, S.à r.l. sera dorénavant une société unipersonnelle à responsabilité limitée, dans laquelle la répartition des parts sociales sera désormais la suivante:

Madame Antonietta Pietrangelo, prénommée, cent parts sociales .....	100
Total: cent parts sociales .....	100

*Deuxième résolution*

Suite à la nouvelle répartition des parts ci-avant énoncée, l'associée unique décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Deuxième alinéa.** Ces parts sont détenues comme suit:

Madame Antonietta Pietrangelo, prénommée, cent parts sociales .....	100
Total: cent parts sociales .....	100»

Le dernier alinéa de l'article 6 est supprimé.

*Troisième résolution*

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Carmine Di Millo, prénommé, en sa qualité de gérant technique et gérant administratif avec pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Madame Antonietta Pietrangelo, prénommée, sera gérante unique de la société avoir pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents Euro (EUR 900,-).

Dont procès-verbal, passé à Munsbach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Di Millo, Pietrangelo, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mai 2004.

P. Bettingen.

(041504.3/202/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

**KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 79.605.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 25 mars 2004 entre KIMBERLY-CLARK INC. et KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG, S.à r.l.

Toutes les parts sociales de la société (20.526.985) sont détenues par:

KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG, S.à r.l., 46, avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg, 20.526.985 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

R. J. Schol

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041135.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**ABM NETWORK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 3.028.700,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 77.343.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 12 mai 2004 que la démission de Mlle Virginie Delrue en tant qu'administrateur A est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur A. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2006.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04701. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041166.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**COMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 9.510.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2004*

Les actionnaires de la société COMET S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, en date du 8 avril 2004, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Jean-Claude Hosch, directeur de société, demeurant à L-2320 Luxembourg, 38, boulevard de la Pétrusse, de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

- Nomination de M. Emile Ripinger, industriel, actuellement administrateur et président du conseil d'administration, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg comme administrateur-délégué de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Annuelle de l'année 2006.

Le nouvel administrateur-délégué déclare accepter son mandat.

- Nomination de M. Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue de Schnadt, qui accepte, comme administrateur de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Annuelle de l'année 2006.

La composition du conseil d'administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2006, sera désormais la suivante:

- M. Emile Ripinger, industriel, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg (Président du conseil d'administration et administrateur-délégué)

- M. Norry Ripinger, directeur de société, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg (administrateur-délégué)

- M. Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue de Schnadt.

Par ailleurs, l'Assemblée des actionnaires, constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à échéance, décide, à l'unanimité, de renommer commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Annuelle de l'année 2006:

- LUX-AUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 25.797, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Le nouveau commissaire aux comptes déclare accepter son nouveau mandat.

Leudelange, le 8 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00406. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(041204.3/503/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**RISOTTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

**Capital social: 32.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 67.424.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 14 mai 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2004.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04706. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(041171.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**ZEDES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

**Capital social: 36.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 75.551.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 14 mai 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2005.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04712. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(041177.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**VALOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.117.800,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.027.

---

EXTRAIT

En date du 26 avril 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

- M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04709. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(041174.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**OMEGALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 39.608.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Expert-comptables et fiscaux, réviseurs d'entreprise*

Signatures

(041200.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**OMEGALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 39.608.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2004*

Les actionnaires décident de confier le mandat de réviseur à la société ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Le mandat du réviseur prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Expert-comptables et fiscaux, réviseurs d'entreprise*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04670. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041201.3/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**MULTIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 88.538.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Luxembourg en date du 13 mai 2004 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

*Pour MULTIS S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04685. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041184.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**TRANSNICO INTERNATIONAL (EUROPE) S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 48.687.

Avec effet au 10 mai 2004, la société anonyme MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A. a dénoncé le contrat de domiciliation.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

*Pour avis sincère et conforme*

*Pour TRANSNICO INTERNATIONAL (EUROPE) S.A.*

*MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04171. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041439.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

---

**AGRINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.****Capital social: 247.893,52 EUR.**Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 50.715.*Extrait des résolutions adoptées en date du 1<sup>er</sup> avril 2004  
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société*A l'unanimité, l'Assemblée décide d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 2003 et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Le résultat bénéficiaire est imputé sur les pertes reportées.

Décharge est accordée aux administrateurs de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003. Ces mêmes administrateurs sont renommés jusqu'à l'Assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2004. Ces administrateurs sont:

- M. Michel Ducros (Administrateur-délégué) demeurant en Suisse.
- M. Dominique Aimé demeurant en Suisse
- Mme Despina Pagonas demeurant à Monaco
- Mme Annick Ducros demeurant en Suisse

Décharge est accordée au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003. Ce même commissaire aux comptes est renommé jusqu'à l'Assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2004. Le commissaire aux comptes est:

- la FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A. ayant son siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour AGRINVEST EUROPE S.A.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D Hartmann.

(041203.3/850/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**DALI T.E.C, DALI TALENTS-EVENTS-CREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 27A, rue Benjamin Franklin.

R. C. Luxembourg B 100.898.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Véronique Thérèse Myriam Danese, agent administratif, née à Seraing, le 4 décembre 1980, demeurant à L-3491 Dudelange, 12, An Hinnafen.

2) Monsieur Victor Manuel Cunha De Lima, consultant en communication, né à Luxembourg, le 23 août 1974, demeurant à L-1540 Luxembourg, 27/A, rue Benjamin Franklin.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée, Objet****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société prend la dénomination de DALI TALENTS-EVENTS-CREATION, S.à r.l., en abrégé DALI T.E.C.**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 5.** La société a pour objet la création, la gestion, la coordination et la promotion d'événements dans les domaines des arts, de la culture, de l'événementiel et du spectacle.

La société a également pour objet la gestion, la coordination et la promotion d'intervenants dans les domaines des arts, de la culture, de l'événementiel et du spectacle.

Elle peut également intervenir dans la création, la gestion et la coordination de campagnes de communications.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

## **Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

## **Titre III. Administration**

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

## **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1) Madame Véronique Thérèse Myriam Danese, prénommée: deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2) Monsieur Victor Manuel Cunha De Lima, prénommé: deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales. . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1540 Luxembourg, 27A, rue Benjamin Franklin.

2. L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Véronique Thérèse Myriam Danese, prénommée, gérante administrative.

- Monsieur Victor Manuel Cunha De Lima, prénommé, gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. T. M. Danese, V. M. Cunha De Lima, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2004, vol. 21CS, fol. 23, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

G. Lecuit.

(041549.3/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

**TARPET HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 80.373.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire  
tenue à Luxembourg en date du 17 mai 2004 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRY-CE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour TARPET HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04694. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041217.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**ATTUALE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 32.385.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 avril 2004 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

1. Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.

2. Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

3. Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

- A été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes:

1. La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04419. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041258.3/317/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**EXTRABOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 94.434.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2004*

Les actionnaires de la société EXTRABOLD S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, en date du 26 avril 2004, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Claude Hosch, directeur de société, demeurant à L-2320 Luxembourg, 38, Boulevard de la Pétrusse, de son mandat d'administrateur de la société.

- Acceptation de la démission de Monsieur Patrick Pax, graphiste, demeurant à L-5823 Fentange, 52, rue Op der Sterz, son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

- Nomination de Monsieur Norry Rippinger, directeur de société, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg, qui accepte, comme administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Annuelle de l'année 2008.

- Nomination de Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, qui accepte, comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Annuelle de l'année 2008.

- Nomination de Monsieur Emile Rippinger, industriel, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg, qui accepte, comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Annuelle de l'année 2008.

La composition du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2008, sera donc la suivante:

- Monsieur Norry Rippinger, directeur de société, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg (administrateur-délégué)

- Monsieur Emile Rippinger, industriel, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Leudelange, le 26 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041207.3/503/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**KILBERRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 88.603.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Luxembourg en date du 13 mai 2004 à 12.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour KILBERRY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041218.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**YARRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 41.140.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YARRA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(040904.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.



**NASYC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 79.809.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mai 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Experts-comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprises*

Signature

(040915.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**NASYC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 79.809.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mai 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Experts-comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprises*

Signature

(040917.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**NASYC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 79.809.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mai 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Experts-comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprises*

Signature

(040920.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**NASYC HOLDING S.A., Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
H. R. Luxemburg B 79.809.

—  
*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 14. Mai 2004*

Der bestehende Kommissar wird ersetzt durch die ABAX AUDIT, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg. Das Mandat endet bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Der Sitz der Gesellschaft wird von 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg nach 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg verlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, den 19. Mai 2004.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040912.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**CAPINVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 10.018.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004

CAPINVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(040896.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**CAPINVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 10.018.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004

CARPINVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur

(040900.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**LES CLUBS ECONOMIQUES INTERNATIONAUX, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg F 528.

Récapitulatif, initialement intitulée en Belgique INTERNATIONAL AUDIT ET CONSULTANTS, par moniteur belge du 28 novembre 1996, n° 25599-96, Modifié en LES CLUBS ECONOMIQUES WALLONE BRUXELLES, et LES CLUBS ECONOMIQUES INTERNATIONAUX, par nouveaux statuts et AGE du 1<sup>er</sup> septembre 2001, confirmé par AGE du 3 janvier 2004, avec nouveau siège social au GD Luxembourg.

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'A.s.b.l. est dénommée LES CLUBS ECONOMIQUES INTERNATIONAUX

**Art. 2.** Son siège social est établi au GD Luxembourg, avenue Monterey, 29; il pourra être transféré par décision du Comité - conseil d'administration dans tout autre lieu avec publication aux annexes du moniteur officiel du pays dans le mois qui suit; des sièges de contacts pourront aussi être établis en d'autres pays ou régions

**Titre II.- Objet**

**Art. 3.** L'A.s.b.l. a pour objet: Promotion de l'activité économique en général; elle pourra en outre poser tout acte se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Titre III.- Membres**

**Art. 4.** L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents. Le nombre minimum de membres effectifs ne peut être inférieur à trois, celui des membres adhérents affiliés n'est pas imposé.

**Art. 5.** Toute personne qui désire être membre adhérent affilié doit faire la demande écrite au Comité-conseil d'administration qui examine la candidature lors de sa prochaine réunion. Sa décision est prise à la majorité des trois-quarts et ne doit pas être motivée. Cette décision est portée par lettre missive à la connaissance du candidat.

**Art. 6.** Sont membres effectifs

1. tous les signataires du présent acte, et les membres du Comité-Conseil d'administration

2. tout membre adhérent affilié qui présenté par le Comité-conseil d'administration conformément à l'article 5 est admis en qualité de membre effectif par décision de ce comité-conseil d'administration réunissant les deux-tiers des voix présentes.

**Art. 7.** Les membres adhérents et les membres effectifs sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au Comité. Est réputé démissionnaire le membre effectif qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe dans le mois du rappel qui lui est adressé par recommandé. L'exclusion d'un membre effectif ou d'un membre adhérent affilié ne peut être prononcée que par l'assemblée générale des membres effectifs. Les membres qui se seraient rendus coupables d'infraction grave aux statuts ou aux lois de l'honneur et de bienfaisance sont également réputés démissionnaires.

**Art. 8.** Le membre démissionnaire ou exclu et les ayants droit d'un membre démissionnaire exclu ou défunt n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social.

#### **Titre IV.- Cotisation**

**Art. 9.** Les membres effectifs paient une cotisation annuelle de même que les membres adhérents. Le montant de cette cotisation est fixé par l'assemblée générale des membres effectifs (voir les dispositions transitoires)

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Elle est présidée par le président du Comité.

**Art. 11.** Les attributions de l'assemblée générale comporte le droit:

1. de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association en se conformant aux dispositions légales en la matière
2. de nommer et de révoquer les membres du comité.
3. d'approuver annuellement le budget et les comptes
4. d'exercer tous autres pouvoirs dérivant des statuts ou de la loi

**Art. 12.** Les membres effectifs sont convoqués aux assemblées générales par le président du Comité. Les convocations sont faites par lettre missive adressée huit jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Elles contiennent l'ordre du jour.

**Art. 13.** L'assemblée doit être convoquée par le Comité ou son président lorsqu'un cinquième des membres effectifs en fait la demande et leur proposition doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 14.** Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. Les membres adhérents affiliés ne disposent pas de droit de vote. Les résolutions sont prises aux trois quarts des voix présentes ou représentées sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi ou par les statuts. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

**Art. 15.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux articles relatifs aux associations sans but lucratif, du pays du siège.

#### **Titre VI.- Comité**

**Art. 17.** L'association est administrée par un Comité composé de trois membres au moins et de six au plus, nommés et révocables par l'assemblée générale et choisis parmi les membres effectifs. Le Comité délibère valablement dès que la moitié de ses membres est présente.

**Art. 18.** La durée du mandat est fixée à trois années. En cas de vacance d'un mandat un membre du comité provisoire est nommé pour pouvoir achever le mandat de celui qu'il remplace. Les membres du comité sortant sont rééligibles.

**Art. 19** Le Comité désigne parmi ses membres un Président, un trésorier et un secrétaire. Leurs mandats sont bénévoles, sauf remboursement de frais

**Art. 20.** Les décisions du comité sont prises aux trois quart des voix émises par les présents ou représentés, sauf autre stipulation des présents statuts. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 21.** Le Comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la gestion de l'association.

**Art. 22.** Le Comité peut sous sa responsabilité déléguer la gestion journalière de l'association à l'un de ses membres ou à un tiers associé ou non. Il seront rémunérés pour cela, mais subordonné au comité.

**Art. 23.** Les actes qui engagent l'association autres que ceux de la gestion journalière sont signés à moins d'une délégation spéciale du Comité soit par le président, soit par deux membres du comité, lesquels n'auront pas à justifier de leur pouvoir à l'égard des tiers.

#### **Titre VII.- Règlement d'ordre intérieur**

**Art. 25.** Un règlement d'ordre intérieur ou un code d'honneur pourra être présenté par le Comité. Des modifications à ce règlement pourront être apportées par une assemblée générale statuant aux trois quarts des membres présents ou représentés.

#### **Titre VIII.- Dispositions diverses**

**Art. 26.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre

**Art. 27.** Le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice seront annuellement soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le troisième samedi de chaque mois d'avril ou le jour immédiatement suivant s'il s'agit d'un jour férié.

**Art. 28.** L'assemblée générale pourra désigner un commissaire chargé de vérifier les comptes de l'association et lui présenter un rapport annuel. Il est nommé pour trois années et est rééligible.

**Art. 29.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leur pouvoir et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social. Cette affectation devra obligatoirement être faite en faveur d'une oeuvre de bienfaisance, ou assimilée.

#### *Dispositions transitoires*

L'assemblée générale de ce jour a élu le Comité suivant:

1. François Izzi, Président
2. Gladys Delfosse, Secrétaire
3. Philippe Servais, Trésorier

Plus amplement qualifié ci-dessus qui accepte ce mandat pour 3 ans, soit jusqu'au 3 janvier 2007.

Le Comité a désigné en qualité de Directeur Général: Monsieur François Izzi, qui oeuvrera en vertu de l'article 22 des statuts.

Les cotisations ont été fixées comme suit:

Membre effectif: 100 euros annuel partie variable éventuelle sur décision du Comité suivant les besoins du trésorier

Membre adhérent:

- du type A: Entreprises: 75 euros par an
- du type B: Personnes physiques: 23 euros par an

Des partenaires en une matière peuvent être agréés moyennant des conditions spécifiques. Un droit d'entrée au Comité peut aussi être demandé.

Coordination des statuts faite à Luxembourg le 3 janvier 2004

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03405. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040816.3/000/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**INOWLOCKI BROS. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.074.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INOWLOCKI BROS. INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(040923.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**INOWLOCKI BROS. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.074.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INOWLOCKI BROS. INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(040929.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**FARLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 43.294.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 23 avril 2004, il a été décidé:

1. De transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. De nommer au poste de commissaire aux comptes pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2002 et qui se tiendra en 2004, la société EUROFID, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 92.176, en remplacement de la société FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l. démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040954.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**R & H TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 4.595.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 23 avril 2004, réf. DSO-AP00126, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 14 mai 2004.

Signature.

(901929.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2004.

---

**ATELIER MECANIQUE SCHULER-PÜTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9653 Goesdorf, 6, op der Tomm.

R. C. Diekirch B 4.384.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 avril 2004, réf. DSO-AP00162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société ATELIER MECANIQUE SCHULER-PÜTZ, S.à r.l.*

Signature

(901930.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2004.

---

**MILLERMOOLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8708 Useldange, 25, Um Reebou.

R. C. Diekirch B 5.182.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

Signature.

(901931.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2004.

---

**BELLAGRO-LUX, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

**Gesellschaftskapital: 12.394,68 EUR.**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

H. R. Diekirch B 98.439.

—  
Die verkürzte Bilanz und der verkürzte Anhang zum 31. Dezember 2003, sowie die Beschlussfassung des Gesellschafters betreffend die Ergebnisverwendung des Geschäftsjahres 2003, registriert in Luxemburg, den 8 April 2004, réf. LSO-AP01126 sind beim Handels- und Gesellschaftsregister Diekirch hinterlegt worden am 27. Mai 2004.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 19. Februar 2004.

W. Hinkens

*Geschäftsführer*

(901959.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

---

**NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 86.983.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

*NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant*

Signatures

(041023.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**D'COIFFEUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 9, Zone Industrielle.  
R. C. Diekirch B 5.236.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2003 ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01131, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mertzig, le 22 mars 2004.

C. Wagner-Spina  
Gérante

(901957.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

---

**DE FEINEN HEIZUNGSKNECHLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9150 Eschdorf, 17, an der Huuscht.  
R. C. Diekirch B 5.246.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2003 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01129, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Eschdorf, le 15 mars 2004.

R. Feinen  
Gérant

(901958.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

---

**ORANGENBURGER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.972.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004

ORANGENBURGER S.A.

Signatures

Administrateurs

(040894.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**VALHALLA REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 85.776.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 avril 2004 a décidé:

1. de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005:

des gérants suivants:

M. Edwards Richard Douglas, résidant au 7, Newgate Street, UK-EC1A 7NX London

M. Bruno Bagnouls, résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1471 Luxembourg.

ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.,

400, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040968.3/581/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**FE + SA, Société Anonyme.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 49.681.

Les comptes annuels 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03566, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Signature

*L'administrateur-délégué*

(040930.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**FE + SA, Société Anonyme.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 49.681.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés délibérant dans les conditions de l'article 100, alinéa 2, de la loi du 10 août 1915, en date du 11 mai 2004, prises à l'unanimité*

3. Le résultat de l'exercice est reporté à nouveau.
4. L'assemblée décide de ne pas dissoudre la société.

Signature

*L'Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04871. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040931.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**ALLAGRI-LUX, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

**Gesellschaftskapital: 12.394,68 EUR.**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 102, auf dem Kiemel.  
H. R. Luxemburg B 98.438.

Die verkürzte Bilanz und der verkürzte Anhang zum 31. Dezember 2003, sowie die Beschlussfassung des Gesellschafters betreffend die Ergebnisverwendung des Geschäftsjahres 2003, registriert in Luxemburg, den 8 April 2004, réf. LSO-AP01124 sind beim Handels- und Gesellschaftsregister Diekirch hinterlegt worden am 27. Mai 2004.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 19. Februar 2004.

W. Hinkens

*Geschäftsführer*

(901960.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

---

**MECCARILLOS FRANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 38.998.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MECCARILLOS FRANCE S.A., ayant son siège social à Dudelange, 80, route de Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 38.998, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 20458 de 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 16.552 (seize mille cinq cent cinquante-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social à 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg, avec effet rétroactif au 20 janvier 2004.
- 2.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.

3.- Acceptation de la démission d'un administrateur avec effet rétroactif au 31 décembre 2003 et décharge.

4.- Nomination d'un nouvel administrateur avec effet rétroactif au 31 décembre 2003.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer avec effet rétroactif au 20 janvier 2004, le siège social de la société de Dudelage à Luxembourg, à l'adresse suivante:

67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur René Casagrande, de sa fonction d'administrateur de la société, et ce avec effet rétroactif au 31 décembre 2003.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer, avec effet rétroactif au 31 décembre 2003, Monsieur Andreas Heinz Lindner-Müller, administrateur, né le 1<sup>er</sup> octobre 1965 à Bâle (Suisse), demeurant à CH-5736 Burg, à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur reprendra le mandat de son prédécesseur.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 46, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

*J. Elvinger.*

(041463.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

---

**MECCARILLOS FRANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 38.998.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*J. Elvinger.*

(041464.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

---

**NPI (FINANCE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 86.981.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

*NPI (FINANCE), S.à r.l.*

*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Gérant*

*Signatures*

(041033.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---



**FIDUCIAIRE GENERALE DE MARNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.  
R. C. Diekirch B 97.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 25 mai 2004, réf. DSO-AQ00262, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 mai 2004.

Signature.

(901961.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

---

**PARC BETTANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, 2, Beim Dreieck.  
R. C. Diekirch B 97.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 25 mai 2004, réf. DSO-AQ00258, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 mai 2004.

Signature.

(901962.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

---

**EURO-BETAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 130.  
R. C. Diekirch B 94.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 25 mai 2004, réf. DSO-AQ00260, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 mai 2004.

Signature.

(901963.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

---

**BONAPARTE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 85.083.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2004, les actionnaires de BONAPARTE FINANCE S.A. ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040962.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**STIRLING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 88.559.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Luxembourg en date du 12 mai 2004 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRY-CE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour STIRLING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041219.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**BELVAUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.780.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELVAUX HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(040905.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**COCKSPUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.867.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COCKSPUR HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(040919.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**GAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 83.896.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 10 mai 2004, il a été décidé de transférer le siège social du 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040971.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**ELYSEE PLACE DE PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 27, rue du Fort Elisabeth.

R. C. Luxembourg B 41.952.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(040994.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**MS TUYAUTERIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 61.694.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(040995.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**LOUE AIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 100.889.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le quatorze mai.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois GOTIM HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, ici représentée par M<sup>e</sup> Nicolas Schaeffer, Maître en droit avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 mai 2004 à Luxembourg.

Laquelle procuration signée ne varietur par le représentant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante aux fins d'enregistrement.

2. Maître Nicolas Schaeffer, Maître en droit avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: LOUE AIR S.A., société anonyme.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports aériens, dont l'activité est principalement orientée vers des transports de personnes ou de biens, par aéronef ou hélicoptère, à des fins humanitaires et sanitaires.

Elle peut effectuer des transports à des fins commerciales dans le but d'optimiser l'utilisation rationnelle de son équipement aéronautique.

Elle a en outre pour objet l'achat, la vente, la location et l'exploitation d'aéronefs et hélicoptères avec ou sans équipage, ainsi que toute opération de conseil associée à l'achat, la vente et la location d'aéronefs.

Elle peut prendre en charge tous services concernant la manutention au sol, l'écolage, le travail aérien, l'entretien des équipements et encore prêter toute assistance et tous conseils en matière aéronautique.

Elle peut engager pour ses propres besoins ainsi que pour les besoins de ses clients du personnel navigant, pilotes et personnel de cabine. Elle peut pourvoir à la formation du personnel de cabine.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut en particulier, mais sans limitation des généralités de ce qui précède, entreprendre aussi bien pour son propre compte que pour le compte d'autrui, ou bien ensemble toutes opérations de location ou de financement concernant des biens mobiliers ou immobiliers situés à Luxembourg ou ailleurs ainsi que tous services financiers y relatifs.

A ces fins, la société peut acquérir tout équipement, appareils, biens immobiliers situés à Luxembourg ou ailleurs ainsi qu'effectuer tous services financiers y relatifs.

La société peut également acquérir par achat, souscription, ou de tout autre manière, des intérêts dans d'autres sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou complémentaire.

Aux mêmes fins la société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, sans pouvoir profiter des effets fiscaux de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés « *Holding* », dans toutes entreprises commer-

ciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) qui sera représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte du 14 mai 2004, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juillet à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2005.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. GOTIM HOLDING S.A., préqualifiée . . . . .	124.999 actions
2. Monsieur Nicolas Schaeffer, préqualifié . . . . .	1 action
	125.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,00 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ dix-sept mille cent cinquante (17.150,- EUR) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Nicolas Schaeffer, Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- Monsieur Claude Geiben, Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
- Monsieur Etienne Gillet, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

*Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

AUDITEX, S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008.

*Quatrième résolution*

Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, vol. 143S, fol. 60, case 4. – Reçu 12.500 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(041303.3/230/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

---

**BANQUE CORLUY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.466.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, ainsi que le rapport de gestion qui s'y rapporte, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04078 et LSO-AQ04079, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 mai 2004.

A. Molitor

*Administrateur-délégué*

(041191.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**BANQUE CORLUY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.466.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 22 mars 2004 à 11.00 heures*

Le Conseil renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG AUDIT LUXEMBOURG pour l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2004.

A. Molitor / K. Van der Borgh

*Administrateurs délégués*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04076. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(041193.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**BANQUE CORLUY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.466.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social le 22 avril 2004 à 10.00 heures*

L'Assemblée a constaté la démission de M. Stefaan Casteleyn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2004.

A. Molitor / K. Van der Borgh

*Administrateurs délégués*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04077. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(041192.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**COPECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3817 Schiffflange, Chemin de Bergem.

R. C. Luxembourg B 37.017.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2002*

Les associés de la société COPECO, S.à r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social le 27 mars 2002, ont constaté que suite au décès de M. Osvaldo Costantini, associé de la société susvisée, survenu le 24 décembre 2001, les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Mme Isabelle Costantini. ....	13 parts sociales
M. Renato Costantini-Higuet. ....	87 parts sociales
Total: .....	100 parts sociales

Schiffflange, le 27 mars 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature

(041206.3/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**SKIPNESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 88.604.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Luxembourg en date du 13 mai 2004 à 11.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRY-CE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour SKIPNESS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041221.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**EMPIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 34, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 24.690.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(041007.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**UNILEVER INTERNATIONAL PENSION PLAN, Association d'épargne-pension.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg I 1.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041008.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**A LA PETITE MARMITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8421 Steinfort, 16, rue de Hagen.  
R. C. Luxembourg B 35.911.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 avril 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(041009.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**SOCOSTEEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 80.518.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 avril 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(041011.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**CHEZ ISABEL BACANO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 1, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 72.625.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 avril 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(041012.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**MONALISA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 6-8, rue d'Anvers.  
R. C. Luxembourg B 61.693.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 mai 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(041013.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---